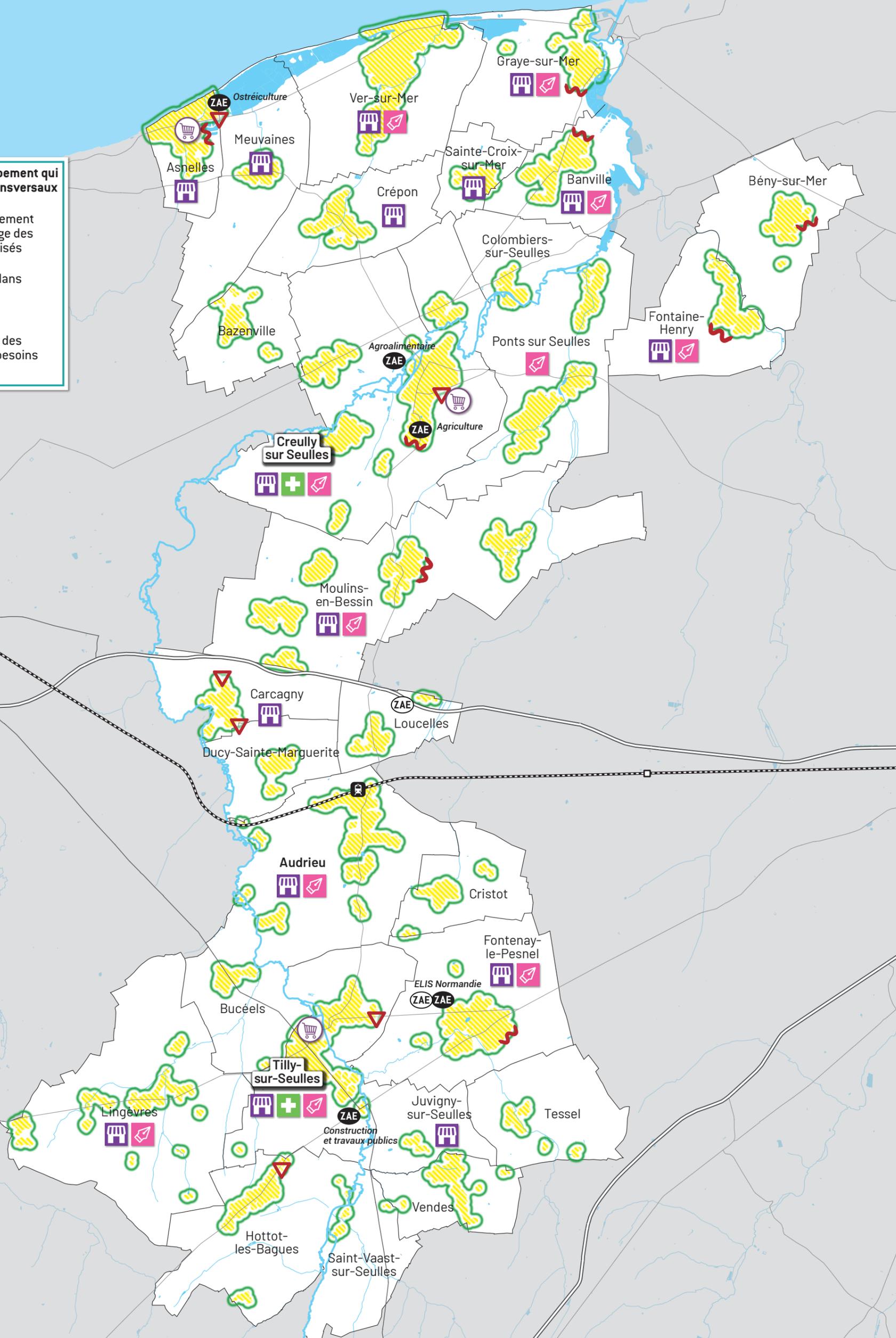




La Manche

Un modèle de développement qui porte des principes transversaux

-  Le renouvellement et le recyclage des tissus urbanisés
-  La sobriété dans l'usage des ressources
-  L'adaptation des projets aux besoins du territoire



Axe 2 : Une attractivité péri-rurale au service d'un modèle de développement vertueux, ménageant les ressources naturelles et répondant aux besoins du territoire

Orientation 2.0 : Accompagner l'insertion qualitative des projets dans les paysages

-  Pérenniser les ceintures vertes traditionnelles des bourgs et villages
-  Accompagner les projets d'urbanisation en traitant qualitativement leurs franges
-  Requalifier et sécuriser les entrées de villes

Orientation 2.1 : Consolider la qualité des espaces dédiés à l'économie locale, dans leur diversité

Conforter le maillage des zones d'activité existantes et optimiser l'implantation des nouvelles surfaces en mobilisant les potentiels du tissu constitué • Améliorer la qualité d'aménagement des ZAE en y incluant les principaux enjeux environnementaux

-  Zone d'activité existante
-  Zone d'activité en projet

Encadrer la création de nouvelles surfaces commerciales en périphérie des bourgs

-  Surface commerciale

Orientation 2.2 : Articuler une production de logements priorisant le renouvellement urbain et la densification, en cohérence avec l'armature territoriale du Bessin

Fixer un objectif de développement résidentiel cohérent avec les dynamiques existantes, en priorisant les polarités du territoire *(voir carte orientation 1.1)*

-  Pôle relais
-  Pôle de proximité
-  Commune littorale
-  Commune rurale
-  Commune associée
-  Commune associée

Concevoir les nouvelles formes urbaines, en favorisant le renouvellement urbain • Favoriser les opérations plus denses, qualitatives en matière de forme urbaine et architecturale, adaptées aux modes de vie des habitants • Répondre aux besoins résidentiels du territoire en renforçant la mixité sociale et générationnelle

-  Enveloppe urbaine existante

Orientation 2.3 : Réinvestir les centres-bourgs comme lieux de vie

-  Accompagner les dynamiques de revitalisation des centre-bourgs et la mise en œuvre de leurs actions

-  Préserver et dynamiser les tissus commerçants

Structurer l'offre d'équipements en cohérence avec l'armature territoriale du Bessin

-  Maintenir une offre de santé
-  Maintenir une offre scolaire